

Arrêté N° 2024-PG-083
LISTE D'APTITUDE AU CADRE D'EMPLOIS D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION
INTERNE (sans examen professionnel) - REINSCRIPTION

Le Président du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses article L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du 5 novembre 2020 portant élection du Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2022-PG-064 du 4 octobre 2022 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du centre de gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'arrêté n° 2021-PG-081 du 7 décembre 2021 portant liste d'aptitude au cadre d'emplois d'agent de maîtrise avec examen professionnel au titre de la promotion interne 2021,

Vu l'arrêté n° 2023-PG-089 du 24 novembre 2023 portant réinscription sur la liste d'aptitude au cadre d'emplois d'agent de maîtrise avec examen professionnel au titre de la promotion interne 2021,

Considérant qu'un candidat antérieurement inscrit sur liste d'aptitude du 7 décembre 2021 au d'agent de maitrise territorial après examen professionnel au titre de la promotion interne 2021, non nommé à ce grade, a demandé sa réinscription pour une 4^{ème} et dernière année.

Vu la demande de réinscription formulée par M. MEKHOUCHE Habib,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est réinscrit, pour une année supplémentaire, sur la liste d'aptitude pour l'accès au **grade d'AGENT DE MAITRISE APRES EXAMEN PROFESSIONNEL** au titre de la promotion interne 2021 :

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE
MEKHOUCHE	HABIB	AGGLO DU PAYS DE DREUX

ARTICLE 2 : La validité de la présente réinscription est de 1 an **à compter du 9 décembre 2024**. S'agissant de la 4^{ème} et dernière année d'inscription, l'agent ne pourra plus être réinscrit au-delà du 8 décembre 2025. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à LUISANT, le 14 novembre 2024

La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte,

Par un affichage
15 NOV. 2024

Par la transmission au contrôle de légalité le

15 NOV. 2024

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à
compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application
informatique « télérecours citoyens » accessible par le
site internet www.telerecours.fr.

Le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir

Bertrand MASSOT

